



CABINET
DU
PREMIER BOURGMESTRE

Stanleyville, le 11 février 1961.-

N° 558/V/1246

TRANSMIS copie pour information à Monsieur le Président du Gouvernement Provincial STANLEYVILLE.

Objet :
Immigration Stanleyville.-

A Monsieur Emmanuel ARGHIRI
61 Rue de Grenelle
PARIS VI (France)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris connaissance de la copie d'une lettre n°2611/Cab/PM du 12 novembre 1960 que vous a envoyée son Excellence, Monsieur LUMUMBA Patrice, Premier Ministre du Gouvernement de la République du Congo.-

Tout comme la haute Autorité citée ci-dessus, je regrette sincèrement la façon peu humaine dont les colonialistes ont procédé à leur propre gré à votre expulsion.-

Je vous communique, en annexe, un dossier pouvant vous renseigner sur les formalités à accomplir aux fins de votre immigration dans la République du Congo (Capitale Stanleyville).-

Je ne doute pas que vos amis congolais se rejouiront en apprenant votre arrivée dans la Capitale Congolaise.-

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

Le Premier Bourgmestre,
A. KINGIS.-

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Kingis', written over a circular stamp or mark.



MINISTÈRE DU COMMERCE EXTERIEUR
CABINET DU MINISTRE

Le Caire, le 2 mai 1961

Monsieur A. EMMANUEL
Administrateur Délégué
de la C.I.M.E.X.-STAN
c/° Hôtel Ambassador

LE CAIRE

Cher Monsieur Emmanuel,

J'ai reçu avec plaisir votre lettre du
1er courant, par laquelle vous me transmettez copie
de l'offre de 1.400 tonnes de café Robusta de produc-
tion congolaise que vous adressez à la Mirs Foreign
Trade C° au Caire.

Je me rejoue de l'effort que vous déplo-
yez quant à l'écoulement de produits congolais et pro-
fite de la présente pour vous rappeler, toutefois, que
la loi congolaise exige le paiement en devises de tous
produits exportés.

Néanmoins étant donné les circonstances
actuelles et du cas particulier de café, le Gouvernement
est disposé à vous accorder "dérogation" pour ce qui con-
cerne la couverture, soit 40% en devises convertibles et
60% en échanges de marchandises d'origine du pays ami de
la R.A.U.

Veillez croire, Cher Monsieur Emmanuel,
en mes sentiments les meilleurs.

A. Kiwewa
Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur



PROVINCE ORIENTALE
CABINET DU PRESIDENT DU
GOUVERNEMENT PROVINCIAL

-Mmg.-

Stanleyville, le 20 décembre 1961.

N° 1276/CAB.-

A Monsieur A. Emmanuel
61, rue de Grenelle
à
P A R I S (France)

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du
10 décembre 1961 ainsi que l'annexe jointe.

Je m'enquiers auprès des services
compétents pour que réponse soit réservée à votre
demande de retour au Congo.

Agréer, Monsieur, l'expression de mes
meilleurs sentiments.-

LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL,
/ Simon LOSALA.-

de Patrice Lumumba me disant que mon "expulsion" était due aux intrigues des colonialistes belges, qu'il connaissait ma loyauté envers le peuple congolais - ce sont ses propres termes - et que je devais rentrer à Kisangani, où "je n'aurais que des amis!"

Les événements qui s'ensuivirent et la fin tragique de Patrice Lumumba m'ont empêché de rentrer au Congo. Par ailleurs l'Ambassade de la République du Congo à Paris a toujours refusé de m'accorder un visa et toutes les démarches que j'ai entreprises à divers échelons ont eu un résultat négatif.

Actuellement je réside à Bujumbura, comme Directeur Général de la Société BURUTEX, mais j'ai besoin d'aller à Kisangani, ne fût-ce que pour un court séjour, pour régler certains problèmes ayant trait à mes immeubles, étant donné que depuis quelque temps je suis sans nouvelles de mon représentant dans cette ville et que je dois prendre certaines décisions sur place.

Je me considère victime d'une injustice et je fais appel à Vous. Je peux vous assurer que je n'ai ni l'intention ni l'envie de me mêler de quelque façon que ce soit de la politique intérieure du Congo, mais il est évident que Vous ne pouvez avoir d'autre garantie à ce sujet que ma parole. C'est à Vous de juger si Vous pouvez l'accepter ou non.

Dans l'espoir d'être honoré d'une réponse, je vous prie d'agréer, mon Général, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.